



Résiliation contrat d'éducation

Par **JUNIOR Emmanuelle**, le **25/01/2017** à **18:27**

Bonjour, après une année en contrat avec lignes et formations, j'ai envoyé une lettre en recommandé avec AR afin de résilier mon contrat, pour difficultés financière et raisons médical avec un certificat médical en preuve. La résiliation n'a pas été pris en compte. J'ai bloqué les prélèvements de l'école sur mon compte et aujourd'hui je dois régler la somme de 2730euros à une société de recouvrement. J'ai reçu un courrier de mise en demeure par la société qui me demande de régler sous 8jours ou ils transmettent mon dossier au greffe du tribunal d'instance. Dois-je prendre ses courriers au sérieux? Que puis je faire??

Merci pour vos réponses